



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2019-063

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2019

Sommaire

DDT-Nièvre

58-2019-08-21-002 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (4 pages) Page 3

58-2019-08-21-003 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR (4 pages) Page 8

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-08-21-001 - Arrêté de suppléance de Mme la Préfète de la Nièvre (1 page) Page 13

DDT-Nièvre

58-2019-08-21-002

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Direction Départementale
des Territoires de la Nièvre
Service Loire sécurité risques
Affaire suivie par : *Matthieu MENO*
Tél. : 03 86 71 52 41

ARRÊTÉ

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

--

Le directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification de l'organisation de la direction départementale des territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe pour

les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Martine BAILLY, adjointe au chef du bureau droits des sols et publicité, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus,
- M. Matthieu MENO, chef du service Loire sécurité risques, et M. Éric CAGNEAUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau sécurité routière et règlements de la circulation, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité et Mme Odile BERTHELOT son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Béatrice CHAREYRE, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, Mme Aude PELICHET, cheffe du bureau Milieux aquatiques, et M. Xavier PETIT, chef du bureau protection de la ressource en eau, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole, et Mme Céline GAY-MITAUULT son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Florent MITAUULT, chef du service accompagnement des territoires, et M. Laurent LEBON son adjoint, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Axel THIEULIN chef de l'agence territoriale de Nevers, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Jean-André KRYS, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon, et Mme Christelle GUILLON son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Vincent POLNY, chef de l'agence territoriale de Clamecy pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus relevant de ses attributions.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur ou du Directeur Adjoint ayant reçu délégation permanente de signature, et notamment en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les week-ends et jours fériés, délégation est donnée au fonctionnaire désigné comme cadre d'astreinte de direction de la direction départementale des territoires de la Nièvre et inscrit dans le planning des astreintes, à l'effet de signer tous les documents ou actes relevant des attributions du directeur départemental des territoires, notamment :

- l'instruction et la délivrance des dérogations préfectorales individuelles prévues en annexe I – Titre II – A.1 de l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus,

- le déclenchement du plan de surveillance des levées.

Cette délégation de signature est accordée, en fonction du tour de rôle défini par le planning des astreintes de la direction départementale des territoires, à chacune des personnes suivantes :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- Mme Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- M. Matthieu MENOUE, chef du service Loire sécurité risques,
- M. Éric CAGNEAUX, adjoint au chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- Mme Odile BERTHELOT, adjointe à la cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole,
- Mme Céline GAY-MITAUULT, adjointe à la cheffe du service économie agricole,
- M. Florent MITAUULT, chef du service accompagnement des territoires,
- M. Laurent LEBON, adjoint au chef du service accompagnement des territoires.

ARTICLE 4 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le 21 AOUT 2019

Le Directeur départemental,


Nicolas HARDOUIN

DDT-Nièvre

58-2019-08-21-003

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET
DE POUVOIR ADJUDICATEUR**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

**Direction Départementale
des Territoires de la Nièvre**
Service Loire sécurité risques
Affaire suivie par : Matthieu MENOUE
Tel. : 03 86 71 52 41

ARRÊTÉ

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

--

Le directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

VU les articles 4, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification de l'organisation de la direction départementale des territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 08 août 2019 visé ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale et son adjointe Mme Sylvie POPINEAU, et Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité et son adjointe, Mme Odile BERTHELOT,
- M. Matthieu MENOUE, chef du service Loire sécurité risques et son adjoint, M. Éric CAGNEAUX,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole et son adjointe Mme Céline GAY-MITAUULT,
- M. Florent MITAUULT, chef du service accompagnement des territoires, et son adjoint M. Laurent LEBON,
- M. Axel THIEULIN, chef de l'agence territoriale de Nevers,
- M. Jean-André KRYS, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon,

ARTICLE 3 :

S'agissant des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I. Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

ARTICLE 4:

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5 :

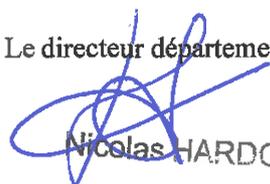
Le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 21 AOUT 2019

Le directeur départemental,


Nicolas HARDOUIN

ANNEXE I

Unités	Agents	Montant € HT Tous types de marché
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	Florent MITAULT	20 000
	Laurent LEBON	3 000
	Jean-André KRYS	3 000
	Axel THIEULIN	3 000
Secrétariat général (SG)	Christine LE METAYER	20 000
	Sylvie POPINEAU	3 000
	Amélie DUCROT	3 000
	Frédérique DEGAS	3 000
	Sophie AVERADERE	3 000
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	Samuel GUILLOU	20 000
	Marie-Hélène CASTAGNE	3 000
	Francis CLUZEL	3 000
	Romain LESAGE	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	Matthieu MENO	20 000
	Éric CAGNEAUX	3 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	François DUVERNAY	3 000
	Elsa ALEXANDRE	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
	Sylvie LE BOUAR	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	Johanna DONVEZ	20 000
	Céline GAY-MITAUULT	3000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	Muriel FILLIT	20 000
	Odile BERTHELOT	3 000
	Xavier PETIT	3 000
	Béatrice CHAREYRE	3 000
	Aude PELICHET	3 000

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-08-21-001

Arrêté de suppléance de Mme la Préfète de la Nièvre

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL**

DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL

Pôle animation interministérielle

Affaire suivie par Mme Anne-Françoise TISSIER

TEL. : 03.86.60.72.06

Suppléance-PRÉFÈTE- SH6

ARRÊTÉ
portant suppléance de la Préfète de la Nièvre

**La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 8 avril 2019 portant nomination de **M. Alain BROSSAIS**, Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

CONSIDÉRANT les absences simultanées de **Mme Sylvie HOUSPIC**, Préfète de la Nièvre et de **M. Alain BROSSAIS**, Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

- A R R Ê T E -

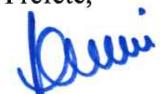
Article 1 :

Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon est désignée pour assurer la suppléance de la Préfète de la Nièvre du lundi 26 août 2019 à 5h00 au lundi 26 août 2019 à 24h00.

Article 2 :

La sous-préfète de Château-Chinon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 21 AOUT 2019
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC